

---

# Guide relatif à la procédure de qualification

Complément à l'ordonnance sur la  
formation professionnelle initiale dans  
le métier suivant

---

**Maréchale-ferrante/maréchal-ferrant  
CFC**



# Guide de la procédure de qualification

## Annexe au plan de formation

### Maréchale-ferrante/maréchal-ferrant CFC

Version du 25 mars 2014, état du 16 mars 2021

#### Sommaire

1. Préambule
2. Vue d'ensemble de la procédure de qualification
3. Travaux pratiques
4. Connaissances professionnelles
5. Durée des épreuves
6. Notation
7. Domaine de qualification Culture générale
8. Note d'expérience
9. Outils pour l'examen final
10. Exigences concernant les experts
11. Adresses importantes

## 1. Préambule

Le guide de la procédure de qualification (PQ) vient compléter les dispositions de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale (OrFo) ainsi que la partie D du plan de formation. Il présente concrètement les éléments essentiels de la PQ et forme la base permettant de réaliser des examens harmonisés dans toute la Suisse.

La PQ a pour objet de démontrer la maîtrise des compétences pratiques définies dans l'OrFo et le plan de formation.

Elle comporte un examen final dans les domaines de qualification « Travaux pratiques », « Compétences professionnelles » et « Culture générale », ainsi qu'une « Note d'expérience » issue des cours sur la connaissance de la profession et des cours interentreprises.

Ce guide est destiné à toutes les parties à la formation initiale Maréchale-ferrante et maréchal-ferrant CFC, et en particulier aux personnes suivantes :

- Apprentis
- Formateurs dans les entreprises
- Enseignants des cours sur la connaissance de la profession
- Responsables des cours interentreprises
- Experts aux examens
- Organismes cantonaux chargés des examens

La version à jour des documents peut être téléchargée sur le site [www.farriertecsuisse.ch](http://www.farriertecsuisse.ch), rubrique « Formation professionnelle », « Maréchal-ferrant/maréchale-ferrante avec certificat fédéral de capacité (CFC) », puis « Formation initiale ».

Dans un souci de simplification de la rédaction, le texte suivant ne recourt qu'à la forme masculine.

## 2. Vue d'ensemble de la procédure de qualification

Evaluation	Note globale Arrondie au dixième de point (note éliminatoire)									
Note des dom. de qual. et d'exp. Arrondie au dixième de point	Domaines de qualification								Note d'expérience	
Points <i>Notes arrondies au demi-point le plus proche</i>	Travaux pratiques (TP) (note éliminatoire) Durée des épreuves : 16 h F 2			Connaissances professionnelles (CP) Durée des épreuves : écrit 3 ¼ h, oral ¼ h F 1			Cult. gén. F 1	F 1		
Sous-points (SP)  (épreuves 1 à 6 et dossiers 1 à 3)  <i>Notes arrondies au demi-point le plus proche</i>  ou <i>évaluation par un nombre de points</i>	1 Hippologie (HIP) F 0,1  Durée des épreuves 1 h  <i>Moyenne des notes des sous-points HIP 1, 2, 3, 4</i>	2 Bases techniques et relatives à l'entreprise (BTE) F 0,1  Durée des épreuves 1 ½ h  <i>Moyenne des notes des sous-points BTE 1, 2, 3</i>	3 Techniques de maréchalerie (TM) F 0,8  Durée des épreuves 13 ½ h  <i>Moyenne des notes des sous-points TM 1, 2, 3, 4, 5, 6</i>	1 Hippologie (HIP) F 0,4  Durée des épreuves 1 ¼ h  <i>Total des points pour les épreuves HIP écrites</i>	2 Bases techniques et relatives à l'entreprise (BTE) F 0,4  Durée des épreuves 1 ¼ h  <i>Somme des points des épreuves BTE écrites et orales</i>	3 Techniques de maréchalerie (TM) F 0,2  Durée des épreuves ¼ h  <i>Somme des points des épreuves TM écrites et orales</i>	Conf. à l' ord. du SEFRI sur la « culture générale » du 27/04/2006, composée de : note d' expérience, travail d' approfondissement et examen final. <i>Notes arrondies au dixième de</i>	Note pour les CCP F 0,5	Note pour les CI F 0,5	
Travaux pratiques : Six épreuves pratiques sont réalisées. Chacune d'elles est évaluée au moyen de deux <i>notes de SP</i> . Cela comprend également l'évaluation au prorata des compétences méthodologiques, sociales et personnelles.	CP, épreuves écrites : Trois dossiers doivent être réalisés. Le contenu de chacun d'eux porte sur un seul point.			Moyenne des notes des cours sur la connaissance de la profession obtenues pendant le semestre. <i>Notes arrondies au demi-point le plus proche</i>		Moyenne de toutes les notes des CI <i>Notes arrondies au demi-point le plus proche</i>				
Epreuve pratique 1 : <b>Ferrure normale</b> Durée de l'épreuve : 2 ¼ h  <i>Note SP HIP1 F1 (¼ h)</i>   <i>Note SP TM1 F2 (1 ¼ h)</i>  <i>Note SP HIP2 F1 (¼ h)</i>	Dossier 1 : <b>Hippologie</b> Durée de l'épreuve : 1 ¼ h  <i>Nb de points SP HIP écrit F1</i>									
Epreuve pratique 2 : <b>Ferrure spéciale 1</b> Durée de l'épreuve : 2 h  <i>Note SP HIP3 F1 (¼ h)</i>   <i>Note SP TM2 F1 (1 ¼ h)</i>	Dossier 2 : <b>Bases techniques et relatives à l'entreprise</b>  Durée de l'épreuve : 1 ¼ h  <i>Nb de points SP BTE écrit F2</i>									
Epreuve pratique 3 : <b>Ferrure spéciale 2</b> Durée de l'épreuve : 2 h  <i>Note SP HIP4 F1 (¼ h)</i>   <i>Note SP TM3 F1 (1 ¼ h)</i>	Dossier 3 : <b>Techniques de maréchalerie</b> Durée de l'épreuve : ¼ h  <i>Nb de points SP TM écrit F2</i>									
Epreuve pratique 4 : <b>Outils de maréchalerie</b> Durée de l'épreuve : 3 ½ h  <i>Note SP BTE1 F1 (¼ h)</i>   <i>Note SP TM4 F1 (3 ¼ h)</i>	CP, épreuve orale Durée de l'épreuve : ¼ h  Entretien sur le contenu des points « Techniques de maréchalerie » et « Bases techniques et relatives à l'entreprise ». Un formulaire de procès-verbal prévu à cet effet est disponible.									
Epreuve pratique 5 : <b>Forgeage des fers à cheval</b> Durée de l'épreuve : 3 h  <i>Note SP BTE2 F2 (1 h)</i>   <i>Note SP TM5 F1 (2 h)</i>	Deux sous-points sont évalués :  <i>Nb de points SP BTE oral F1</i> <i>Nb de points SP TM oral F1</i>									
Epreuve pratique 6 : <b>Fabrication</b> Durée de l'épreuve : 3 ¼ h  <i>Note SP BTE3 F1 (¼ h)</i>   <i>Note SP TM6 F1 (3 h)</i>										
Remarques	<p>- Les « entretiens sur le cheval » donnent lieu à deux <i>Notes SP</i> : <i>HIP1 avant la ferrure</i> et <i>HIP2 après la ferrure</i>  - Les « explications concernant la ferrure spéciale » se composent des éléments suivants : <i>Note SP HIP3</i> et <i>Note SP HIP4</i>  - « Esquisser le sabot », correspondant à la <i>note SP BTE2</i></p> <p>F 1; F 2 Coefficients des notes des domaines de qualification, servant au calcul de la note globale, et coefficients des notes SP servant au calcul des notes des différents points  F 0,1; F 0,2; F 0,4; F 0,5; F 0,8 Coefficients des notes des différents points, servant au calcul des notes des domaines de qualification ainsi que de la note d'expérience</p>									

### 3. Travaux pratiques

#### Généralités :

- Six épreuves pratiques sont réalisées.
- Chacune d'elles est évaluée au moyen de deux notes de sous-point (à l'exception de l'exercice 1).
- Les notes des différents sous-points ne sont pas pondérées de la même façon.
- Elles comprennent également l'évaluation des compétences méthodologiques, sociales et personnelles.
- Les experts disposent de grilles d'évaluation, qui contiennent notamment les différents critères et indicateurs d'évaluation.
- Les notes des points et des sous-points sont arrondies au demi-point le plus proche.

#### Notes des points :

Les notes des points se composent des notes des sous-points suivantes :

**Hippologie :** Moyenne des notes des sous-points HIP1 à HIP4 pondérées

**Bases techniques et relatives à l'entreprise :** Moyenne des notes des sous-points BTE1 à BTE3 pondérées

**Techniques de maréchalerie :** Moyenne des notes des sous-points TM1 à TM6 pondérées

#### Epreuve pratique 1 : Ferrure normale

Durée de l'épreuve : 2 ¼ h (135 min)

**Contenu :** Cette épreuve consiste à ferrer entièrement un cheval à l'aide de fers d'usine classiques. La ferrure est précédée et suivie d'un entretien.

Le formulaire «Entretien professionnel concernant le cheval» est utilisé pour ces deux entretiens. Il ne contient que les objectifs concernant l'hippologie définis pour les sites d'apprentissage de l'entreprise et des CI. Les experts déterminent le nombre et la nature de ces objectifs (en général 2 x 5 objectifs).

**Notes des sous-points :** Note SP TM1 : ferrage du cheval, dispose d'un coefficient 2 dans le point TM. Durée de l'épreuve : 1 ¾ h

Note SP HIP1 : entretien avant la ferrure, dispose d'un coefficient 1 dans le point HIP. Durée de l'épreuve : ¼ h

Note SP HIP2 : entretien après la ferrure, dispose d'un coefficient 1 dans le point HIP. Durée de l'épreuve : ¼ h

Notes arrondies au demi-point le plus proche.

**Particularités :** L'appréciation du cheval est effectuée par le candidat hors temps de l'épreuve et en amont de l'entretien professionnel. Afin que les informations nécessaires puissent être recueillies, le cheval peut être examiné à l'arrêt et en mouvement.

Le temps imparti est de max. 15 minutes.

Le candidat peut ferrer le cheval seul ou avec un teneur de pied.

Le formateur ne peut pas intervenir comme teneur de pied ou personne aidante.

L'entreprise formatrice est responsable de la mise à disposition du cheval, de l'organisation de la place de ferrage et de la personne aidante nécessaire. La date de la ferrure normale est fixée en accord avec la direction d'examen.

## **Epreuve pratique 2 : Ferrure spéciale 1**

Durée de l'épreuve : 2 h (120 min)

Contenu : Travaux pratiques dans le domaine des ferrures orthopédiques ou de sport. Dans le cadre de l'épreuve « Ferrure spéciale 1 », seuls des fers à cheval forgés à la main sont fabriqués et utilisés.

L'épreuve intègre cinq explications et justifications par écrit du travail pratique de ferrure spéciale. Celles-ci portent sur les objectifs du domaine HIP.

Notes des sous-points : Note SP TM2 : réalisation d'une ferrure orthopédique ou de sport dispose d'un coefficient 1 dans le point TM Durée de l'épreuve : 1  $\frac{3}{4}$  h

Note SP HIP3 : explications et justifications de la ferrure spéciale dispose d'un coefficient 1 dans le point HIP Durée de l'épreuve :  $\frac{1}{4}$  h

Notes arrondies au demi-point le plus proche.

Particularités : Les explications et justifications de la ferrure spéciale comprennent les éléments suivants : justifier les détails relatifs aux techniques de maréchalerie, pouvoir expliquer les causes et les rapports justifiant les techniques de maréchalerie présentées. Les questions doivent être dérivées des objectifs du domaine « Hippologie » concernant les sites de formation des CI et de l'entreprise.

## **Epreuve pratique 3 : Ferrure spéciale 2**

Durée de l'épreuve : 2 h (120 min)

Contenu : Epreuve pratique dans le domaine des ferrures orthopédiques ou de sport. Dans le cadre de l'épreuve « Ferrure spéciale 2 », seuls des fers à cheval d'usine sont modifiés comme il le faut et utilisés.

L'épreuve intègre cinq explications et justifications par écrit du travail pratique de ferrure spéciale. Celles-ci portent sur les objectifs du domaine HIP.

Notes des sous-points : Note SP TM3 : réalisation d'une ferrure orthopédique ou de sport dispose d'un coefficient 1 dans le point TM Durée de l'épreuve : 1  $\frac{3}{4}$  h

Note SP HIP4 : explications et justifications de la ferrure spéciale dispose d'un coefficient 1 dans le point HIP Durée de l'épreuve : ¼ h

Notes arrondies au demi-point le plus proche.

Particularités : Les explications et justifications de la ferrure spéciale comprennent les éléments suivants : justifier les détails relatifs aux techniques de maréchalerie, pouvoir expliquer les causes et les rapports justifiant les techniques de maréchalerie présentées.  
Les questions doivent être dérivées des objectifs du domaine « Hippologie » concernant les sites de formation des CI et de l'entreprise.

### **Epreuve pratique 4 : Outils de maréchalerie**

Durée de l'épreuve : 3 ½ h (210 min)

Contenu : Cette épreuve consiste à fabriquer des outils de maréchalerie. Il s'agit de préférence d'outils utilisés au quotidien pour les travaux de maréchalerie et non disponibles dans le commerce.

Seule la maîtrise des techniques de fabrication mentionnées dans le plan de formation est exigée. Par conséquent, l'évaluation ne porte que sur les objectifs de BTE ou de TM formulés expressément avec le verbe « fabriquer » dans le plan de formation.

Notes des sous-points : Note SP TM4 : techniques de travail dispose d'un coefficient 1 dans le point TM

Durée de l'épreuve : 3 ¼ h

Note SP BTE1 : qualité du travail dispose d'un coefficient 1 dans le point BTE

Durée de l'épreuve : ¼ h

Notes arrondies au demi-point le plus proche.

Particularités : La note SP TM4 tient compte de la qualité du forgeage, du formage, du chanfrein, de la propreté, du trempage, du rivetage, du vissage, du collage ainsi que des techniques de travail particulières.

La note SP BTE1 tient compte de la masse, de l'angulation, du respect des températures et de la qualité de la réalisation (fonctionnalité et aspect visuel).

### **Epreuve pratique 5 : Forgeage de fers à cheval**

Durée de l'épreuve : 3 h (180 min)

Contenu : Cette épreuve consiste à fabriquer 2 paires de fers à cheval forgés à la main ainsi qu'à esquisser le pied d'un cheval et la forme du sabot.

Les fers à fabriquer sont des fers à cheval classiques, réalisés selon les normes du AM Suisse et de l'EFFA.

Il est possible de demander la fabrication de fers avant ou arrière, de fers à rainures ou de fers à étampures.

Notes des sous-points : Note SP TM5: forgeage de fers à cheval  
dispose d'un coefficient 1 dans le point TM                      Durée de l'épreuve : 2 h

Note SP BTE2 : esquisser le pied du cheval et la forme du sabot  
dispose d'un coefficient 2 dans le point BTE                      Durée de l'épreuve : 1 h

Notes arrondies au demi-point le plus proche.

Particularités :                      L'esquisse est intégrée de façon appropriée au déroulement du travail de forgeage.

## **Epreuve pratique 6 : Fabrication**

Durée de l'épreuve : 3 ¼ h (195 min)

Contenu :                      Cette épreuve consiste à fabriquer un objet d'usage courant, l'accent étant mis sur l'assemblage et le coupage.

L'épreuve porte sur des techniques d'assemblage décrites aux objectifs 4.1.3.2 et 4.1.3.6 du plan de formation, ainsi que des techniques de coupage citées dans l'objectif 4.1.2.1.

Notes des sous-points : Note SP TM6 : techniques de travail  
dispose d'un coefficient 1 dans le point TM                      Durée de l'épreuve : 3 h

Note SP BTE3 : qualité du travail  
dispose d'un coefficient 1 dans le point BTE                      Durée de l'épreuve : ¼ h

Notes arrondies au demi-point le plus proche.

Particularités :                      La note SP TM6 tient compte de la qualité des techniques de coupage et d'assemblage, du chanfrein et de la propreté, du rivetage, du vissage, du collage et des techniques de travail particulières.

La note SP BTE3 tient compte de la masse, de l'angulation, du respect des températures et de la qualité de la réalisation (fonctionnalité et aspect visuel).

## 4. Connaissances professionnelles

### Généralités :

- Les épreuves du domaine « Connaissances professionnelles » comportent une partie écrite et une partie orale. Elles se limitent aux objectifs de formation du site d'apprentissage de l'école professionnelle.
- La partie écrite comporte les trois dossiers suivants : HIP, BTE et TM.
- La partie orale consiste en un entretien sur le contenu des domaines BTE et TM.
- Ces deux parties, écrite et orale, sont des sous-points. Elles font l'objet d'une note.
- Les notes des différents sous-points ne sont pas pondérées de la même façon.

### Notes des points :

Les notes des points, arrondies au demi-point le plus proche, sont la somme du décompte de points suivants :

**Hippologie :** Note du dossier 1 « Hippologie »

**Bases techniques et relatives à l'entreprise :** Note pondérée du sous-point « BTE écrit » et du sous-point « BTE oral »

**Techniques de maréchalerie :** Note pondérée du sous-point « TM écrit » et du sous-point « TM oral »

### Connaissances professionnelles, partie écrite

#### Généralités :

Les dossiers font appel à plusieurs types d'exercices.

#### Dossier 1 : Hippologie (HIP)

Contenu : Exercices relatifs aux objectifs du point HIP.  
L'épreuve dure 1 ¼ h (75 min).

#### Dossier 2 : Bases techniques et relatives à l'entreprise (BTE)

Contenu : Exercices relatifs aux objectifs du point BTE.  
L'épreuve dure 1 ¼ h (75 min).

Sous-point : Le nombre de points obtenu pour ce dossier « BTE écrit » dispose d'un coefficient 2 dans le calcul de la note du point BTE.

#### Dossier 3 : Techniques de maréchalerie (TM)

Contenu : Exercices relatifs aux objectifs du point TM.  
L'épreuve dure ¾ h (45 min).

Sous-points : Le nombre de points obtenu pour ce dossier « TM écrit » dispose d'un coefficient 2 dans le calcul de la note du point TM.

## Connaissances professionnelles, partie orale

Durée de l'épreuve : L'entretien dure  $\frac{3}{4}$  h (45 min).

Contenu : Le candidat passe un entretien portant sur le thème des bases techniques et relatives à l'entreprise (BTE) ainsi que sur les techniques de maréchalerie (TM). Pour cela, le formulaire des **bases de maréchalerie** est utilisé. Les experts choisissent des objectifs provenant pour environ 1/3 des BTE et pour 2/3 des TM.

Du matériel d'illustration doit être présent pendant l'entretien.

Sous-points : Les deux sous-points sont pondérés de la façon suivante :  
Le nombre de points obtenu pour le sous-point « TM oral » dispose d'un coefficient 1 dans le calcul de la note du point TM.  
Le nombre de points obtenus pour le sous-point « BTE oral » dispose d'un coefficient 1 dans le calcul de la note du point BTE.

## 5. Durée des épreuves

La durée des épreuves fixée ici correspond au temps de travail pur.

Du temps supplémentaire sera accordé pour les pauses, les changements de poste et les évaluations.

Un temps approprié de pause doit être prévu le matin et l'après-midi.

## 6. Notation

- La note globale, les notes des domaines de qualification et la note d'expérience doivent être arrondies au dixième.
- Les notes des points et des sous-points doivent être arrondies au demi-point le plus proche.
- Lorsque des notes sont la somme de points, la formule de conversion suivante doit être utilisée :

$$\text{Note} = \frac{5 \times \text{nombre de points obtenus}}{\text{nombre de points max. possible}} + 1$$

## 7. Domaine de qualification Culture générale

Le domaine de qualification « Culture générale » repose sur l'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale du 27 avril 2006.

Il se compose des parties suivantes :

- Note d'expérience pour les cours de culture générale
- Travail d'approfondissement
- Examen final

## 8. Note d'expérience

La note d'expérience se compose pour moitié de la note obtenue pour les cours sur la connaissance de la profession (CCP) et pour moitié de la note obtenue pour les cours interentreprises (CI).

Elle est arrondie au dixième.

La note pour les cours sur la connaissance de la profession est la moyenne, arrondie au demi-point le plus proche, de l'ensemble des notes des bulletins semestriels pour cette matière.

La note pour les cours interentreprises est la moyenne, arrondie au demi-point le plus proche, de l'ensemble des notes des attestations de compétences.

l'Association AM Suisse met un modèle de formulaire d'évaluation des cours interentreprises à la disposition des responsables de ces cours. La note pour les cours interentreprises doit être communiquée à l'organisme désigné par les autorités cantonales au début du 6<sup>e</sup> semestre.

## 9. Outils pour l'examen final

Travaux pratiques : L'utilisation d'outils et de matériaux est communiquée à l'avance avec la convocation aux examens.  
Les documents des CI ainsi que la documentation de cours et d'apprentissage peuvent être utilisés pendant les travaux pratiques.

Connaissances professionnelles : Les outils autorisés pour les épreuves écrites sont communiqués à l'avance avec la convocation aux examens.

## 10. Exigences concernant les experts

Les experts engagés pour l'examen final doivent respecter au minimum les conditions suivantes :

- Avoir effectué une formation correspondante.
- Disposer de plusieurs années d'expérience professionnelle dans la branche en tant que formateur, formateur de cours interentreprises, formateur spécialisé ou enseignant en école professionnelle.
- Posséder le diplôme de « maréchal-ferrant qualifié » (AM Suisse).
- Être prêt à participer chaque année aux examens finaux ainsi qu'à se préparer et se perfectionner à l'activité d'expert.

## 11. Adresses importantes

### **AM Suisse**

Chräjeninsel 2

3270 Aarberg

Tel. 032 391 99 44

Fax 032 391 99 43

farriertecsuisse@amsuisse.ch

[www.farriertecsuisse.ch](http://www.farriertecsuisse.ch)

Responsable de : Sujets d'examen pour les épreuves pratiques  
Sujets d'examen pour les épreuves écrites  
Formulaire de notes électronique  
OrFo / Plan de formation / Vue d'ensemble de la formation pour l'école professionnelle, les cours interentreprises et l'entreprise, recommandation de réduction de la formation initiale, rapport de formation, liste de l'équipement minimal

### **Centre suisse de services Formation professionnelle**

Orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)

Procédure de qualification

Maison des cantons

Speichergasse 6, case postale 583

3000 Berne 7

[www.pq.formationprof.ch/](http://www.pq.formationprof.ch/)

Responsable de : Manuels d'experts pour nouveaux experts  
Formulaire pour les notes à télécharger pour l'ensemble des métiers